

Commission Sécurité Environnement Santé au Travail

CCE UES TOTAL Amont-Holding

Réunion du 15 NOVEMBRE 2012

Rapport du Président

Participants :

Direction :

Mme M. HADJ-BOAZA (EP/RHCI/RS)
M. G. RADET (EP/RHCI/RS)
M. J. LEPAGE (EP/RHCI/RS)

Invités :

M. J. DUPONT (SG/SEI)
M. D. GUENEZ (SG/SEI)
M. T. MORICE (SG/DRH/DS/DMG/TC)
M J-Y. BURET (SG/SUR/GOUV)
M. J. MONNET (EP/HSE)
M. J-M. MAUREL (EP/DDP/ET/HSE)
Dt C. LAGISQUET (EP/DDP/ET/MED)
Dt J-P. GARDAIR (SG/DRH/DS/DES/MSI/MI)

Membres de la Commission :

J-L CALDERONI (SICTAME-UNSA)
E. CHARRIN (SICTAME-UNSA)
E ZARAGOZA (FO)
J. GOMEZ (CGT)
D. HENRI (CFTC)
L. LOISY (CFDT)
P. MAQUIGNON (CFDT)
H-J. PORTAIL (CGT)

Membres absents/excusés :

K. BENHAMMOU (CFE-CGC)
V. TOUTAIN (CGT)

Ordre du jour :

1. **PRESENTATION DES RESULTATS SECURITE FOCUS SUR LES ELEMENTS DE CALCUL DES INDICATEURS (TRIR, LTIF EN PARTICULIER)**
 - ✓ Résultats sécurité Groupe
 - ✓ Résultats sécurité de l'EP
2. **CADRE GENERAL DU SOUTIEN MEDICAL ET SANITAIRE DES FILIALES EP** : CENTRES MEDICAUX EN FILIALE, POPULATION (AGE, STATUT) VS PERSONNEL & SPECIALITES MEDICALES VS PAYS
3. **POINT D'ETAPE SUR LE DEPLOIEMENT DES DOSSIERS MEDICAUX INFORMATISES (LOGICIEL KITRY), SUIVI ENTRE LES SIEGES ET LES FILIALES**
4. **POINT DE SITUATION SUR ELGIN, IBEWA, DJENO**
 - ✓ Elgin Franklin
 - ✓ Ibewa
 - ✓ Djéno
5. **POINT DE SURETE SUR LES PAYS SENSIBLES**
6. **ACCES BADGES : QUELLES SONT LES REGLES DE CONTROLES D'ACCES AUX ETABLISSEMENTS**
 - ✓ Gestion des accès à Paris
 - ✓ Gestion des accès à Pau
7. **GAZ DE SCHISTES : AU POINT DE VUE ENVIRONNEMENTAL, COMMENT LE GROUPE ENTEND RESPECTER LES NORMES FRANÇAISES, EUROPEENNES EN PARTICULIER SUR CE TYPE D'EXPLOITATION**
8. **TEPF : QUELLE EST LA POSITION DU GROUPE SUR LE POST-2013 SUR LA QUESTION ENVIRONNEMENTALE DE LA REHABILITATION DU SITE DE LACQ ET DES ABANDONS DES Puits EN FRANCE (REHABILITATION, LOCALISATIONS DES BESOINS, BOUCHAGES, ETC.)**
9. **QUESTIONS DIVERSES**
 - ✓ Communication : CR d'activité des établissements, information de la Commission des mises à jour, émission de règles, etc
 - ✓ Formation
 - ✓ Suivi médical annuel pour tous

Les prises de notes de la réunion en annexe 1 (121115-SEST-notes) du rapport du Président de la Commission ainsi que les présentations faites lors de la réunion du 15 novembre.

1. PRESENTATION DES RESULTATS SECURITE FOCUS SUR LES ELEMENTS DE CALCUL DES INDICATEURS (TRIR, LTIF EN PARTICULIER)

✓ Résultats sécurité Groupe (présenté par Dominique GUENEZ et Jérôme DUPONT)

Il est noté une amélioration des indicateurs avec une diminution constante du TRIR sur les 4 dernières années de 45%. Le LTIF a également une baisse significative de 70% depuis 2005 et de 31% depuis 2010.

En revanche, les accidents mortels continuent à mobiliser le Groupe, même si 2011 a été une année de progrès, avec « seuls » 4 accidents mortels enregistrés (dont 3 accidents de transport et 1 noyade). 2010 avait été marquée par 17 accidents mortels, dont 50 % d'accidents de transport. Malheureusement, le nombre d'accidents mortels a de nouveau augmenté en 2012. La Direction a relevé en effet 14 décès du 1er trimestre au 3ème trimestre 2012.

La répartition principale des accidents mortels est de :

- ☞ 5 pour des accidents de transport et de circulation,
- ☞ 7 pour des accidents provoqués par des erreurs humaines et/ou de procédures en cours d'intervention.

La Commission a demandé à ce quoi également reporté le volume des heures travaillées en corrélation avec le TRIR et le LTIF : ceci peut être un élément de compréhension et d'analyse de l'évolution de ces indicateurs.

Il est noté une utilisation efficace des REX avec l'EP et RC comme principaux contributeurs dus certainement à leurs activités.

Une démarche d'amélioration de la connaissance des armateurs a été lancée et fait partie intégrante d'un axe de travail sur la sécurité des transports maritimes avec certaines exigences du Groupe comme en particulier l'extension de la double coque et le rajeunissement de la flotte.

✓ Résultats sécurité de l'EP (présenté par Jean MONNET)

Sur le périmètre de l'EP, la Direction a souligné les mauvaises performances en matière d'HSE avec 5 décès sur les 14 au niveau Groupe : une année comparable à 2010.

Nous avons constaté sur ce périmètre une forte hausse des heures travaillées (+34 millions sur 2 ans) malgré un LTIF pratiquement stable ce qui montre la forte hausse du nombre d'accident avec arrêt de travail de près de 40% sur une année et 25% sur deux ans :

LTIF = somme des accidents avec arrêt et décès/millions d'heures travaillées

TRIR = somme des accidents avec et sans arrêt/ millions d'heures travaillées

	TRIR	LTIF	10 ⁶ Hω	nb Accidents			
				avec et sans arrêt	evol.%	avec arrêt	evol.%
2010	1,59	0,45	160	254,4		72	
2011	1,32	0,35	184	242,88	-5%	64,4	-11%
2012	1,46	0,46	194	283,24	17%	89,24	39%
				/2010	11%		24%

Il est intéressant de noter qu'environ 75% de ces heures travaillées sont effectuées par des sous traitants et contractés.

En terme général, la Commission a souligné que ces résultats ne pouvaient pas être acceptables en globalité.

Sur ces points et également, au sujet des accidents industriels majeurs que nous détaillerons par la suite, la Commission a souligné que les diverses déclarations faites ces dernières années, aussi bien dans cette Commission que dans d'autres instances de l'EP comme ce CCE les CE, DP et CHSCT, n'ont pas été faites "pour se faire plaisir" mais pour porter l'accent sur les conditions de travail en général. Le constat de technicité en perte de vitesse, de gréement insatisfaisant de certaines équipes, secteurs ou filiales, de sous-traitance élargie etc..fait partie des sujets qui inquiète la Commission.

Nous regrettons que la Direction ne se contente que de constater les rapports des événements sans pour autant accorder un oreille attentive aux alertes faites bien en amont par la Commission et les IRP en général.

C'est bien ce que nous pouvons comprendre aussi du message de notre P-DG, Christophe de Margerie, lorsqu'il signale le fait inacceptable d'être passé très près d'un sinistre majeur...car ce sont des vies et l'avenir du Groupe qui sont en jeu.

La Commission tient aussi à affirmer qu'elle doit être informée et entendue lorsque cela est nécessaire afin qu'elle puisse être un des vecteurs d'amélioration.

2. CADRE GENERAL DU SOUTIEN MEDICAL ET SANITAIRE DES FILIALES EP : CENTRES MEDICAUX EN FILIALE, POPULATION (AGE, STATUT) VS PERSONNEL & SPECIALITES MEDICALES VS PAYS (présenté par le Docteur Jean-Pierre GARDAIR)

La Commission avait souhaité interroger la Direction suite à de multiples et récurrentes remontées insatisfaisantes au sujet de traitements médicaux en filiale et notamment sur l'Angola.

Le Docteur GARDAIR nous a expliqué que le recrutement des personnels médicaux en filiale est fondé sur le plan santé de l'EP (CR-EP-HSE065) qui est adapté à chaque filiale du groupe. Les infirmiers habilités aux interventions d'urgence sont tous infirmiers-anesthésistes DE. Les personnels médicaux locaux sont recrutés sur la base d'un socle de compétence commun.

D'autre part, les deux médecins du DMI ont en responsabilité 7/7 chacun une zone intercontinentale avec également un rôle de soutien aux expatriés.

Il est donné pour information les équipes des cliniques en filiale sans pour autant avoir la répartition par "spécialité-compétences" :

- ☞ Angola : 37 personnes pour une population suivie de 7 651 collaborateurs ;
- ☞ Nigéria : 47 personnes pour une population suivie de 7 181 collaborateurs ;
- ☞ Congo : 30 personnes pour une population suivie de 4 337 collaborateurs ;
- ☞ Gabon : 21 personnes pour une population suivie de 2 244 collaborateurs ;
- ☞ Indonésie : 58 personnes pour une population suivie de plus de 16 000 collaborateurs (dont 584 expatriés).

Pour ce qui est des autres questionnements de la Commission au sujet notamment de la population par âge, statut par filiale, la Direction n'a pas voulu aborder ce point, nous ne pouvons que le regretter.

3. POINT D'ETAPE SUR LE DEPLOIEMENT DES DOSSIERS MEDICAUX INFORMATISES (LOGICIEL KITRY), SUIVI ENTRE LES SIEGES ET LES FILIALES (présenté par Jean MONNET et le Docteur Christine LAGISQUET)

Le problème soulevé par la Commission tient au suivi médical entre les filiales et le siège Pau ou Paris.

La Direction a évoqué les problèmes rencontrés avec le logiciel actuel KITRY qui s'est montré inadapté car non compatible entre les filiales et le siège entre autres.

Ceci implique donc que le salarié de retour de filiale doit présenter au médecin du siège son dossier médical rempli manuellement.

Un projet est en élaboration afin d'avoir une solution permettant d'avoir :

- ☞ un suivi intégral des dossiers médicaux personnel,
- ☞ une reconstitution des historiques d'exposition
- ☞ des échanges au niveau du document unique et des fiches individuelles d'exposition...

La Commission a émis le souhait qu'un cahier des charges soit rédigé et puisse être consulté par toutes les parties prenantes HSE, médical, hygiène industrielle, etc.. afin de s'assurer de la prise en compte des dysfonctionnements constatés et des exigences demandées.

4. POINT DE SITUATION SUR ELGIN, IBEWA, DJENO (présenté par Jean MONNET)

✓ **Elgin Franklin**

A cette étape, la Direction n'a pu que nous donner comme information que des études géosciences et géomécaniques étaient en cours afin de déterminer ce qu'il s'est passé au niveau des réservoirs.

Le puits G4 incriminé a été bouché le 1^{er} novembre 2012

Les prochaines étapes présentées :

- ☞ Poursuite de l'analyse des causes de défaillance des casings
- ☞ Poursuite des études géosciences et géomécaniques pour comprendre mobilité et migration du gaz du Hod
- ☞ Surveillance et évaluation de tous les autres puits d'Elgin Franklin. Evaluation des éventuelles interventions
- ☞ Revue et révision du design du système de gestion et de protection des annulaires
- ☞ Transmission au HSE du Safety Case révisé d'Elgin Franklin préalable au redémarrage de la production
- ☞ Redémarrage progressif de la production sur Elgin et Franklin à partir de fin 2012 / début 2013

✓ **Ibewa**

La fuite de gaz émanant du puits IBW16 a été stoppée le 12 mai 2012, le puits ayant été ensuite bouché.

Les résurgences se sont ensuite stoppées.

168 points de mesures environnementales ont été mis en place afin de surveiller la qualité de l'air et de l'eau : les premiers résultats se montrent satisfaisants.

Deux études environnementales ont été lancées sous l'égide des autorités nigérianes.

En parallèle, la Direction a décidé de travailler sur les modèles conceptuels et hydrogéologiques afin d'améliorer la compréhension de ces phénomènes.

Néanmoins, la Commission souligne, comme elle l'a énoncé précédemment, que dans cet accident majeur des dysfonctionnements d'organisation en particulier sont à déplorer et certainement du à des contraintes de personnel, ce qui est inacceptable lors de ce type d'opération.

✓ **Djéno**

Sur ce point la Direction nous avait fait savoir qu'elle ne souhaitait pas communiquer pour des raisons qui ne nous semblaient pas claires. Néanmoins, quelques informations ont été portées devant la Commission.

Des actions sont donc en cours de réalisation inscrites au plan d'action découlant de l'incident de juillet 2011.

La Commission peut noter que les divers rapports d'enquête et études de vulnérabilités réalisées aurait pu lui être exposées, demande qu'elle avait d'ailleurs formulée à plusieurs reprises.

5. POINT DE SURETE SUR LES PAYS SENSIBLES (présenté par Jean-Yves BURET)

Philippe MONET, présentant régulièrement ce point devant la Commission n'étant pas présent, Mr Jean-Yves BURET nous a exposé la structure de la Direction sûreté, point déjà abordé lors de la réunion du 27 mai 2011.

6. ACCES BADGES : QUELLES SONT LES REGLES DE CONTROLES D'ACCES AUX ETABLISSEMENTS

✓ **Gestion des accès à Paris (présenté par Thierry MORICE)**

Les règles d'accès nous ont été présentées en détail (voir doc en annexe).

La Commission s'est étonnée que l'accès à l'établissement parisien soit possible pour les salariés disposant d'un badge 24h/24 et 7j/7 et donc en dehors des heures d'ouverture du bâtiment qui sont 7h-21h et des heures d'ouverture des bureaux de 7h à 19h30 comme indiqué dans le règlement intérieur de l'établissement

✓ **Gestion des accès à Pau** (présenté par Jean-Michel MAUREL)

La procédure d'accès au site de Pau nous a été également présentée (voir annexe) et n'a pas été l'objet de remarques particulières.

7. GAZ DE SCHISTES : AU POINT DE VUE ENVIRONNEMENTAL, COMMENT LE GROUPE ENTEND RESPECTER LES NORMES FRANÇAISES, EUROPEENNES EN PARTICULIER SUR CE TYPE D'EXPLOITATION

Lors de l'élaboration de l'ordre du jour, la Direction a spécifié à la Commission que "ce point ne serait pas traité car hors du domaine de compétence de la Commission".

Cette position n'a pas été retenue par la Commission qui considère que ce sujet relève bien du domaine de compétence de la Commission.

En effet, ce sujet est bien au cœur de l'actualité, y compris dans l'entreprise au vu des communications de tout niveau via l'intranet en particulier.

La Commission se pose des questions sur plusieurs points :

- ☞ Comment opère-t-on les gaz et huile de schiste à l'étranger?
- ☞ Comment se préoccupe-t-on de la problématique du traitement des eaux?
- ☞ Quels sont les axes de recherche sur ce type d'exploitation envisagés par le Groupe?
- ☞ Quelles règles sont en vigueur sur nos opérations à l'étranger au regard des craintes françaises ayant amené à l'interdiction de la fracturation hydraulique?
- ☞

Nous voyons bien, par ces quelques exemples, que la Commission a tout son sens dans ce domaine et que c'est bien là où nous pouvons avoir des échanges constructifs sur ce sujet au regard des questions que se posent les salariés de l'entreprise.

Si la Direction persiste à ne pas vouloir ouvrir l'échange par le biais des Commissions relatives, ceci ne peut avoir qu'un effet négatif de l'image du Groupe vis-à-vis des salariés en particulier et qui pourrait être révélateur d'un certain malaise.

8. TEPF : QUELLE EST LA POSITION DU GROUPE SUR LE POST-2013 SUR LA QUESTION ENVIRONNEMENTALE DE LA REHABILITATION DU SITE DE LACQ ET DES ABANDONS DES Puits EN FRANCE (REHABILITATION, LOCALISATIONS DES BESOINS, BOUCHAGES, ETC.)

Sur ce sujet, la Direction a fait également la sourde oreille en prétendant le "hors domaine de compétence".....et que les IRP de TEPF, ne faisant pas partie de l'UES Amont-Holding, sont les seules légitimes à être consultées.

La Direction a aussi souligné que si elle communique certaines informations sur les opérations extraterritoriales de Total, ces informations sont en lien avec la survenance d'événements particuliers.

La Commission regrette un fois de plus cette position de la Direction et souligne pour sa part que les interrogations des membres de la Commission sur la réhabilitation du site de Lacq sont parfaitement légitimes.

Pour elle, Total SA a aussi une responsabilité morale sur ce dossier et si par malheur un événement dramatique devait arriver sur ce périmètre il n'y a aucun doute que le Groupe Total ne soit dégagé de toute responsabilité.

Pour ces raisons, la Commission considère bien que l'information doit lui être communiquée.

9. QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Communication : CR d'activité des établissements, information de la Commission des mises à jour, émission de règles, etc

Sur ce point récurrent, la Direction semble aussi réticente à communiquer, ni évoluer, ce qui est regrettable et dommageable au bon fonctionnement de la Commission dont un des rôles est bien d'être informée des règles,

de leurs évolutions, et de toutes les informations en relations avec la sécurité, l'environnement et la santé au travail.

La Commission demande de nouveau a ce que les CR d'activités des CE, les émissions et modifications de règles en particuliers lui soient communiqués.

On ne peut se satisfaire du message traditionnel "c'est dans l'intranet, vous n'avez qu'a consulter le site..."

✓ Formation

Des besoins de formation spécifique des membres de la Commission ont été évoqués :

- ☞ Risques psychosociaux
- ☞ Plan de prévention
- ☞ Indicateurs de sécurité
- ☞ Arbre des causes

La liste complète de l'offre formation est en attente.

✓ Suivi médical annuel pour tous

La Commission réitère sa demande de visite médicale annuelle en général et non biannuelle. En effet elle considère que ce serait un bon moyen de maintenir la population salariée dont les conditions de travail l'amène régulièrement à observer des rythmes de travail spécifiques (expatriés, missions fréquentes, etc..) entre autres des contacts avec des produits dangereux, etc..

Ceci est également un moyen de suivi et d'observation dans des populations souvent soumises au stress et aux risques psychosociaux.

En marge de la réunion, le planning des réunions et des groupes de travail pour l'année 2013 est programmé.

Calendrier prévisionnel 2013 :

Lundi 11 février 14h-16h : Groupe de travail
Mardi 16 avril 14h-16h : Préparation OdJ

Mardi 10 septembre 14h-16h : Groupe de travail
Jeudi 24 octobre 14h-16h : Préparation OdJ

Mercredi 22 mai : prépa 1ere SEST 10h-16h
Jeudi 23 mai : 1ere SEST 9h-18h à PAU
→ rapport pour le CCE du 04/07

Mercredi 20 novembre : prépa 2eme SEST 10h-16h
Jeudi 21 novembre : 2eme SEST 9h-18h à PARIS
→ rapport pour le CCE du 12/12

Henri-Jean PORTAIL

Président de la Commission Sécurité Environnement Santé au Travail

CCE UES Amont/Holding